

FORUM : PNUD

QUESTION : Comment réduire les inégalités (ODD 10) et éradiquer la pauvreté (ODD1) ?

SOUJETS PAR : Vietnam

L'Assemblée Générale,

Ayant observé qu'avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, les estimations du rapport des Nations Unies publié en 2020 suggéraient que 6% de la population mondiale vivrait encore dans l'extrême pauvreté en 2030,

Alarmé des conséquences de la pandémie et de ses retombées, qui menacent de faire basculer plus de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, toujours selon le rapport des Nations Unies datant de 2020, incluant des enfants chez qui ces privations durant les premières années de vie peuvent avoir des conséquences négatives irréversibles, notamment au niveau de la santé physique (pas de soins médicaux, malnutrition voir sous-nutrition) que mentale (dépression, isolement, anxiété),

Se félicitant des résultats de nos actions menées dans 28 pays touchés par la crise, qui ont permis à 5 millions de personnes, dont un tiers de femmes de trouver un emploi ou de meilleures conditions de vie,

Réaffirmant que la lutte pour éradiquer la pauvreté doit rester une priorité et continuer à être menée, en parallèle d'une politique d'intégration des minorités dans le but de réduire les inégalités liées au genre, à la religion, à l'âge et l'origine sociale ou ethnique ; pour éviter, in extenso, l'exclusion sociale des minorités engendrée par ces facteurs,

Rappelant aux Etats onusiens que cette lutte doit être menée, certes à l'échelle nationale, mais indéniablement à l'échelle mondiale, tout en se portant garant du respect de la souveraineté des Etats,

Se référant aux buts premiers des Nations Unies que sont, entre autres, la protection des droits de l'Homme et l'égalité des individus quels que soient leur distinction sociales,

Précisant que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le vêtement, le logement, les soins médicaux et les services sociaux nécessaires » selon l'article 25 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,

1. *Exige* la création d'un quota de budget annuel par État à allouer à la lutte contre la pauvreté, dont le pourcentage est à définir par les membres du PNUD lors de la prochaine rencontre :
 - a) *Proclame* par conséquent la mise en place de sanctions économiques et diplomatiques visant les Etats onusiens qui ne respecteraient pas ce quota,
2. *Accueille* favorablement la mise en place d'un système de notation, rattaché à l'ONU et désintéressé, ayant pour but de mesurer le niveau d'égalité des genres, de l'inclusion des minorités religieuses, ethniques afin de mesurer annuellement la progression par pays ;
3. *Propose* la mise en place de spots de sensibilisation aux discriminations quotidiennes auxquelles peuvent faire face des minorités, afin de mobiliser le grand public sur la question ;
4. *Prie* les Etats membres ne disposant pas d'une couverture médicale suffisante de mettre en place des centres de santé accessibles aux personnes les plus vulnérables dans le but d'être soignées gratuitement.
5. *Demande* de ce fait aux Etats onusiens de rester préoccupés par la question de l'inclusion des minorités dans les sociétés, mais aussi dans le processus décisionnaire, en s'appuyant entre autres sur ce système de notation afin d'atteindre dans les plus bref délais une quasi-totale égalité.

Se félicite d'avoir pu poursuivre le projet visant à la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté et remercie les Etats membres et la commission pour leur engagement.